



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



[Vos droits \(/lois-accords\)](#) / [Droits d'auteur \(/droits-dauteur\)](#)

/ [DNA : Droits d'auteur, ce que vos élus CFDT ont obtenu pour vous.](#)

DNA : Droits d'auteur, ce que vos élus CFDT ont obtenu pour vous.

C'est le résultat d'un très long travail de vos élus, qui ont notamment été contraints de solliciter par deux fois la CDAJ et d'aller défendre leurs arguments devant elle à Paris.

Pour mémoire, la CDAJ est composée à part égale de représentants des salariés et des employeurs et est présidée par un magistrat. Sa décision est exécutoire.

Voici en résumé les décisions de la CDAJ pour les DNA :

- La rémunération en droits d'auteur pour nos articles, photos etc. qui sont du ressort de l'archive ou de la rediffusion se montera à 250€ par an minimum. Elle est actuellement de 150€ par an. Elle sera versée à tous les journalistes DNA, sans condition. Les CDD et les pigistes toucheront une part proportionnelle à leur volume d'activité ;
- La réexploitation de nos articles, photos etc. dans les sept autres journaux détenus par le Crédit mutuel sera rémunérée 300€ par an (150€ au titre de L'Alsace et 150€ au titre des six autres journaux). Deux conditions s'appliquent au versement de cette somme :

1) pour que cette partie s'applique, il faut que 50% des journalistes DNA titulaires +1 valident individuellement cette clause de partage avec les sept autres journaux ;

2) cette somme ne sera versée qu'aux journalistes (y compris CDD et pigistes) qui acceptent de donner leurs articles aux autres journaux, via une convention d'une durée de deux ans ;

- Ces décisions s'appliqueront rétroactivement au 15 juin 2012.

Nous espérons pouvoir rapidement conclure un accord avec la direction sur ces bases.

N'hésitez pas à nous faire remonter votre avis (positif ou négatif) sur cette décision de la CDAJ et la position de vos élus, c'est important pour nous d'être au plus près de vos attentes.

Vous trouverez la décision intégrale de la CDAJ en pièce jointe (/sites/default/files/DNA_decision_cdaj2014.pdf)

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter

 Share

Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

Mentions légales site internet (/mentions-
l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdomos (<http://www.cfdt-publihebdomos.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-français-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)